

Informations de base	
2021/0103(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Convention de la Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central: mesures de conservation et de gestion Modification Règlement 2007/520 2006/0030(CNS) Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche 3.15.15 Accords de pêche et coopération 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0103(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2007/520 2006/0030(CNS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 043-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/9/05881